

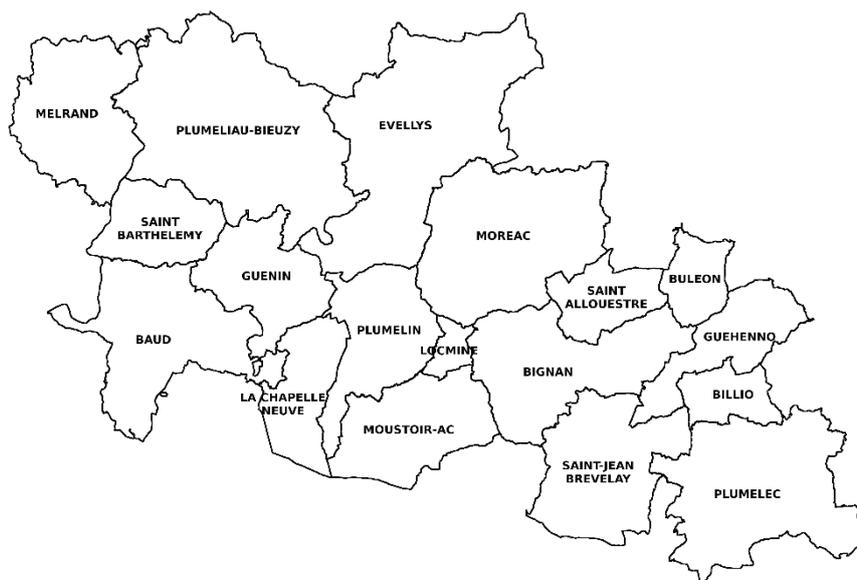
APPEL A PROJET

RESIDENCE DE RECHERCHE ET DE CREATION INSTALLATION/SCULPTURE

NOVEMBRE 2021

PRESENTATION

Cette résidence d'artiste s'inscrit dans le cadre de la saison culturelle Kornek, saison itinérante qui investit les 18 communes du territoire de Centre Morbihan Communauté (43 000 habitants), territoire rural situé entre Vannes, Lorient et Pontivy.



Chaque année, le service culture de Centre Morbihan Communauté s'inscrit dans une démarche d'accueil, d'accompagnement et de soutien d'artistes en résidence dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques.

Trois objectifs :

- Créer une dynamique culturelle sur le territoire, en favorisant la rencontre autour de la création et de nouvelles formes d'art en lien avec les projets de résidence.
- Développer des actions culturelles de sensibilisation à l'art
- Développer une proximité entre les œuvres et les artistes, entre les habitants et le territoire.

CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projet est ouvert aux artistes plasticiens professionnels, jeunes artistes, et collectifs d'artistes résidant en France.

Il s'agira, pour le ou les artistes sélectionnés dans le cadre de cette nouvelle résidence d'artistes, d'investir une ou plusieurs communes du territoire pour réaliser une ou plusieurs œuvres.

Parallèlement à ce projet artistique, le service culture travaillera avec la Cie It's Ty Time qui a été accueillie en résidence de spectacle vivant en 2020 et présentera son spectacle *Capharnaüm* le vendredi 26 novembre dans la commune de Pluméliau-Bieuzy. Par ailleurs, seront organisés entre le 20 et le 27 novembre plusieurs ateliers d'écriture avec la metteur en scène Alexandra Shiva-Melis qui pourront aboutir à une journée d'échanges et de restitution, *la zone de libre échange poétique*, le samedi 27 novembre.

Cette résidence d'artiste pourra faire écho aux thématiques abordées dans le spectacle, qui traite de l'art brut et de l'accumulation (dossier du spectacle en annexe à titre informatif). Le temps de recherche et de création s'étalera sur le mois de novembre 2021, en lien avec la semaine de réduction des déchets organisée par Centre Morbihan Communauté, avec une exposition des travaux de recherche (croquis, maquette, textes) et un vernissage de l'œuvre à l'issue de la résidence.

Les artistes seront libres de traiter le sujet comme ils le souhaitent, dans la limite du thème imposé : l'accumulation et la société de consommation

Nature de(s) œuvre(s) : installation - sculpture

- Installation, sculpture, réalisée à partir d'objets et/ou matériaux récupérés sur le territoire
- L'œuvre devra être installée pour une durée minimum d'1 an, sans contraintes précises, et devra marquer très fortement le site dans lequel elle s'inscrira.
- En fonction du projet et de l'espace choisi pour l'installation de l'œuvre, l'œuvre pourra être fixée au sol, accrochée en hauteur ou fixée contre un mur.

Partenaires envisagés afin d'ancrer le projet sur le territoire

Aide technique pour le transport et l'installation de l'œuvre

- Personnel communal et/ou intercommunal

Mise à disposition de matériel pour la création de l'œuvre :

- Déchetteries, recycleries

En fonction du projet et des matériaux qui constitueront l'œuvre, l'artiste peut proposer une collaboration avec d'autres partenaires.

Participation à un programme de médiation

Des actions de médiation autour de la présence de l'artiste ou du collectif d'artistes et de l'œuvre seront mises en place pour amener les habitants à réfléchir sur notre société de consommation et notre habitude d'accumulation. L'artiste participera à ce programme de sensibilisation à l'art à destination des habitants en participant à :

- Une journée de porte ouverte de son atelier sur une journée (ouverture de l'espace de création aux visiteurs individuels ou à des groupes sur demande)
- Une présentation de son travail, ses recherches, son processus de création, sous forme d'exposition
- Un atelier tout public ou scolaire pour expérimenter et comprendre la démarche de création de l'artiste (forme à discuter : installation éphémère...).
- Un vernissage de l'œuvre le samedi 27 novembre

S'il le souhaite, l'artiste ou le collectif d'artistes est invité à formuler d'autres propositions dans l'objectif de créer du lien entre l'œuvre et les publics.

Lieu(x)

En fonction du projet proposé, l'artiste ou le collectif d'artistes pourra travailler sur un ou plusieurs lieux du territoire intercommunal :

- La ou les œuvre(s) seront créées dans l'atelier de l'artiste ou sur le territoire. Dans ce cas-là, un lieu sera mis à disposition de l'artiste.
- La ou les œuvre(s) seront installée(s) dans un ou des lieux du territoire, favorisant une mise en valeur de l'œuvre (déchetterie, recyclerie...).

Conditions financières :

L'artiste ou les artistes percevront une allocation de résidence de 9 000 euros prenant en compte :

- La rémunération artiste (s)
- Les frais d'hébergement/restauration/transport
- Les frais de production (si besoin, achat de matériaux et outillages spécifiques...)
- Les frais d'installation de l'œuvre
- 1 atelier avec les habitants (constitution du groupe et forme à définir)
- 1 présentation publique à l'issue de la résidence, prenant la forme d'une exposition et d'un vernissage

Dans le cas d'une candidature d'un collectif ou d'un duo, les conditions énoncées ci-dessus seront identiques, ce qui impliquera le partage financier de l'enveloppe dédiée au projet.
(Affiliation ou non à la maison des artistes ou autre organisme à préciser).

En contrepartie, l'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à :

- Être présent à minima une journée pour un repérage du lieu d'installation en vue de la préparation de sa résidence
- Concevoir une œuvre qui sera installée sur le site choisi pendant au moins 1 an et restera la propriété de la communauté de communes
- Participer à des actions de médiation
- Être présent au vernissage de l'œuvre
- Céder les droits de diffusion et d'image à Centre Morbihan Communauté
- Fournir des visuels en haute résolution destinés aux supports de communication

Une convention sera établie, spécifiant les engagements de la communauté de communes et ceux de l'artiste, assorti d'un planning prévisionnel de création et des actions de médiation. L'artiste ou les artistes devront justifier d'un statut social (ou structure administrative) leur permettant d'émettre une facture.

Calendrier

Date limite de dépôt des candidatures -> dimanche 27 juin 2021 à minuit

Sélection des projets -> mi-juillet

Visite de repérage -> 1 journée en juillet

Résidence de création et installation de l'œuvre -> 3 ou 4 semaines en novembre (durée à définir)

Vernissage de l'œuvre -> le samedi 27 novembre 2021

Le calendrier précis de la résidence sera à déterminer en fonction du projet proposé.

Modalités de candidature

L'appel à projet est ouvert aux artistes plasticiens professionnels et collectifs d'artistes résidants en France. Toutes les propositions seront étudiées. Les artistes plasticiens ou autres porteurs de projets seront sélectionnés par un comité de sélection regroupant des élus et personnes compétentes dans le domaine de l'art.

Une attention particulière sera apportée aux points suivants :

- Proposition artistique en lien avec la thématique accumulation et société de consommation
- L'utilisation de matériaux récupérés
- La qualité et l'originalité de la proposition artistique
- La faisabilité technique et budgétaire du projet
- La visibilité de l'œuvre
- La possibilité de faire de cette réalisation un support d'actions pédagogiques

Le dossier artistique rédigé par chaque candidat devra comporter :

- 1 cv et dossier illustré représentatif et succinct du travail de l'artiste
- 1 note d'intention présentant la démarche artistique et le projet envisagé (éléments techniques à préciser : dimensions, matériaux, techniques)
- 1 esquisse du projet envisagé
- 1 budget détaillé du projet : frais artistiques, hébergement, restauration, coût des matériaux, frais de déplacement... La somme ne doit pas dépasser le montant de l'allocation de résidence.
- 1 calendrier prévisionnel de création et d'installation

Les candidatures sont à adresser uniquement par mail à l'adresse : culture@cmc.bzh

Information et contact :

Christèle Denis : cdenis@cmc.bzh / 06 22 52 48 97